

bulletin du militant

FGM
HEBDO

FGM CFDT

- Dassault et Turboméca : les directions ont cédé 2
- Deux entreprises en lutte pour 300 F d'augmentation 3
- L'action a payé chez Timken-France et les Forges Stéphanoises 4

LE 24 MAI, GREVE GENERALE ...

Le plan Barre a du plomb dans l'aile. La politique « sociale » du patronat et du gouvernement aura du moins réussi... à faire l'unanimité des organisations syndicales pour la combattre !

A l'appel commun des confédérations C.F.D.T., C.G.T. et F.E.N., l'ensemble des travailleurs cessera le travail dans tout le pays, mardi 24 mai. Et de son côté, la confédération F.O. (qui a voulu ainsi sauver les apparences) a lancé le même mot d'ordre de grève, à l'occasion de son Congrès « pour défendre la liberté des négociations ». Ainsi même cette organisation a dû se rendre à l'évidence : le patronat, se réfugiant derrière les consignes gouvernementales d'austérité, refuse de négocier, bloque le pouvoir d'achat et licencie à « tour de bras ».

D'ores et déjà, R. Barre a déclaré que « cette grève ne pourra en aucun cas modifier la politique du gouvernement, entièrement orientée contre l'inflation et le chômage » (SIC). Serait-il aussi naïf ? Nous serions tentés de croire que non... Par contre, faut-il que cet homme soit prétentieux pour laisser croire que la lutte massive et unitaire des travailleurs ne modifiera aucunement « ses plans ». Les salariés qui se rendent compte chaque jour que les prix continuent à flamber, que des milliers de licenciements ont lieu, que leur pouvoir d'achat est en perte de vitesse, ne feront pas 24 h de grève « pour le plaisir », mais pour exprimer leur ferme volonté de faire céder le patronat par l'action syndicale.

Chacun sait que la lutte a toujours permis, à plus ou moins longue échéance, d'aboutir à des résultats substantiels. Seul, R. Barre fait semblant de ne pas en être convaincu... mais peut-être que les patrons qui ont dû faire des concessions depuis le début de l'année, sous la pression de l'action syndicale, lui diront qu'il se trompe ! Car, ce n'est pas un hasard si toutes les organisations syndicales les plus représen-

tatives appellent à la grève générale de 24 h, mais bien l'expression du vif mécontentement de toutes les couches de la classe ouvrière face à une politique économique et sociale des plus rétrogrades, mécontentement se traduisant par l'intensification des luttes, malgré le chantage patronal à l'emploi et la campagne psychologique du gouvernement et luttes qui se terminent de plus en plus sur des résultats positifs allant bien au-delà du plan Barre...

L'intransigeance du patronat, l'obstination du gouvernement, les principes éculés du Premier Ministre ne résisteront plus très longtemps, si nous sommes en capacité au-delà de la réussite qui s'impose pour la grève du 24 mai, d'engager l'action partout, de l'enraciner dans chaque entreprise, de faire converger les luttes au plan national. La F.G.M.-C.F.D.T., qui n'a cessé de défendre un tel processus, continuera à déployer tous ses efforts, à multiplier les initiatives, afin que se construise le rapport de force capable de faire céder l'U.I.M.M.

Il y a donc lieu pour les métallurgistes de participer massivement à la journée de grève interprofessionnelle, participation qui doit être marquée par une expression spécifique sur nos revendications en liaison avec les revendications communes à tous les travailleurs. Mais, il est indispensable que les militants C.F.D.T. réunissent les conditions d'une poursuite conséquente de l'action dans la Métallurgie avant les vacances en s'appuyant sur les luttes déjà en cours, la journée d'action du 17 mai et la grève générale du 24 mai. Partout et rapidement l'action doit encore se développer pour amener le patronat de la Métallurgie à satisfaire nos revendications, à savoir la plate-forme d'objectifs revendicatifs prioritaires, base de la convention collective nationale.

Il est important de réussir le 24 mai, mais il est indispensable de poursuivre l'action ensuite tant que le patronat et le gouvernement feront la sourde oreille.





DASSAULT ET TURBOMECA AÉRONAUTIQUE

LES DIRECTIONS ONT VOULU RÉPRIMER, ELLES ONT DU CÉDER

TURBOMECA et DASSAULT : deux groupes privés de l'Aéronautique qui concurrencent les deux sociétés nationalisées de cette branche d'activité : SNECMA et SNIAS.

Depuis quelques mois, ces deux groupes ont un autre point commun : la lutte tenace menée par les travailleurs pour faire aboutir leurs revendications, lutte marquée par de nombreux débrayages, assemblées d'ateliers, manifestations, conférence de presse commune au niveau des établissements d'Aquitaine, lutte qui s'est heurtée à des mesures répressives des directions respectives mais qui a déjà abouti à de nombreux résultats.

■ GROUPE DASSAULT

(15 000 salariés environ disséminés dans plusieurs établissements en région parisienne, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Savoie...)

Depuis plusieurs mois, avec la C.F.D.T. et la C.G.T., les travailleurs ont engagé l'action au niveau du Groupe sur une plate-forme commune : salaires, classifications, emploi. Le mouvement revendicatif a été coordonné dans l'ensemble des Etablissements mais la lutte a été particulièrement dure à Anglet (près de Bayonne), Mérignac et Martignas (près de Bordeaux), Boulogne, Istres, Argonny (près d'Anecy) avec débats dans les ateliers, assemblées générales, production pratiquement stoppée...

Le 26 avril, 4 000 travailleurs sont venus manifester devant la Direction Générale à Paris et devant « JOURS DE FRANCE » (journal appartenant à Marcel DASSAULT).

Tout au long du conflit, la C.F.D.T. a défendu ses propres conceptions en matière salariale, en avançant la revendication suivante : 400 F + 4 % d'augmentation des salaires.

Les formes d'action retenues avaient initialement l'avantage de ne pas coûter trop cher aux grévistes tout en désorganisant la production. En 1976, les mêmes formes d'action avaient contraint la Direction à négocier (plus de 400 F d'augmentation diverses et avantages annexes).

Mais cette année, la Direction a tenté de briser le conflit en distribuant quelques avertissements et en opérant de larges retenues sur les salaires, ce qui a conduit les travailleurs à radicaliser le conflit, notamment à Argonny, Istres et Anglet. Finalement, la Direction a lâché du lest et on peut se rendre compte, en recensant les avantages acquis, que le plan d'austérité a vraiment été mis en échec même si, pour le principe, la Direction ne dépasse pas, en théorie, les 6,5 % fatidiques (consignes Barre).

- **SALAIRES** : 6,5 % d'ici novembre 1977 avec révision trimestrielle en fonction de l'évolution de l'indice I.N.S.E.E. minimum mensuel garanti de 2 540 F. **Chaque 1 % d'augmentation aura un plancher de 37 F base 40 h 13^e mois porté à 3 400 F minimum.**

- **CLASSIFICATIONS** : les barèmes minis seront revalorisés de 3 % au 1^{er} mars. Au 1^{er} mai, réajustement des minis des filières sans barèmes proportionnellement à leur écart avec la filière maxi.

- **PRIMES** : 1 250 F de primes diverses (primes M. DASSAULT, Salon de l'Aéronautique, sortie de FALCON 50) versées d'ici juin 1977. **Allocation spéciale de 350 F pour compenser la perte de salaire des heures de grèves pendulées**, plus avance pouvant aller jusqu'à 2 750 F et remboursable d'ici avril 1978.

Pont de l'Ascension payé en 1977 et congés d'ancienneté supplémentaires : 1 jour pour 3 ans, 2 pour 6 ans, 3 pour 9 ans, 4 pour 12 ans. Prime d'ancienneté portée à 16 % pour 16 ans, et 17 % pour 17 ans. 1/2 journée chômée et payée à l'occasion du Salon. Prime de 40 F pour les salariés ne bénéficiant pas du ramassage par les cars de l'entreprise.

- **TEMPS DE TRAVAIL** : Retour compensé aux 40 heures d'ici mai 1978, amélioration du système de pré-retraites.

- **DROIT SYNDICAL** : dépassements payés pour tous les délégués (10 à 20 h par mois en plus) depuis octobre 1976. Les temps de délégation sont augmentés : **25 h pour les D.P., 30 h pour les membres du C.E. et le représentant syndical, 30 h pour le Secrétaire du C.E., 40 h pour les délégués syndicaux,**

0,55 % en crédits d'heures travaillées pour le fonctionnement des commissions syndicales.

- **DIVERS** : participation aux bénéfices égale à 1,46 mois de salaire en 1977, réajustement des indemnités kilométriques, des indemnités de déplacement, 500 millions d'A.F. supplémentaires attribués pour les prêts logements (1 million par dossier au taux réduit de 1,5 %)...

Les travailleurs de DASSAULT peuvent reprendre le travail la tête haute, l'action syndicale a payé...

■ GROUPE TURBOMECA

(4 000 travailleurs environ, dont la plupart employés dans les deux usines d'Aquitaine : BORDES et TARNOS).

Plusieurs semaines de lutte (débrayages 3 fois 10 minutes dans la journée par atelier ou bâtiment, prises de parole dans des meetings organisés à l'occasion...). Situation donc assez semblable à celle précédemment décrite.

La Direction a d'abord tenté l'intimidation :

70 lettres d'avertissements, lettre à la maîtrise pour lui demander de noter tous les « écarts » commis par les travailleurs et les délégués... L'encadrement ayant refusé ce rôle de « garde chiourme », le directeur est lui-même descendu dans les ateliers... mais a dû repartir assez vite sous les huées des grévistes !

En fin de compte, la Direction s'est vue contrainte de mettre les sanctions « de côté » et de négocier. Peu d'avancées en matière salariale, mais, par contre, au niveau de l'emploi :

- tous les jeunes formés par l'école professionnelle de l'entreprise seront embauchés,

- les départs en pré-retraite (que la direction aurait voulu transformer en licenciements purs et simples) auront le bénéfice d'une compensation de salaire égale à 90 % et 95 % pour les bas salaires.

Il avait été acquis précédemment la garantie d'emploi pour les jeunes au retour du service militaire.

Les travailleurs sont consultés actuellement pour décider des suites de l'action après cette première victoire.

BREF

● VINCO (Marseille)

Une entreprise de 1 000 salariés (Usines à DIEPPE et HERGUEVILLE en Seine-Maritime). Au centre de distribution de Marseille, les travailleurs et leur section C.F.D.T. sont en grève depuis plusieurs semaines, pour réclamer la compensation d'une réduction d'horaire décidée par la direction et qui entraîne une perte de salaire d'environ 150 F par mois.

● STANDARD FASEL (Haut-Rhin)

Le patronat et Barre imposent à tous les travailleurs 6,5 % pour l'année 1977. Mais la direction de Standard Fasel pousse la plaisanterie beaucoup plus loin : 4 % pour 1977. Pourquoi ? Parce que fin 1976, les ouvriers ont arraché 2,5 % après 20 heures de grève. L'action est engagée contre cette décision.

● RHENALU (Haut-Rhin)

Il y a un an, après 7 semaines de grève, la direction de RHENALU déclarait dans un constat de fin de grève : aucune mesure répressive ne sera prise. Les relations entre la direction et les représentants du personnel seront celles d'avant le conflit, c'est-à-dire normales. Mais depuis, la direction s'attaque aux sections syndicales et notamment à la C.F.D.T. (bons de délégation, avertissement...).

La C.F.D.T. et la C.G.T. ont organisé des réunions d'information et une consultation écrite de tous les salariés, atelier par atelier ou service, pour recenser sur 7 objectifs revendicatifs (concernant salaires, classifications et conditions de travail) l'ordre d'importance que les travailleurs leur donnent dans chaque atelier ou service afin d'engager une nouvelle action.

● OREGA (Orléans)

Dans cette filiale THOMSON, la direction entend licencier 66 personnes (47 ouvriers et 17 ETAM) sur 236. Avec leur section C.F.D.T., les travailleurs ont engagé l'action depuis le 14 avril. Le 2 mai 1977, la direction a confirmé son « plan de sauvetage ». Réunis en Assemblée Générale le même jour, les travailleurs ont décidé de bloquer pour la 3^e fois les entrées de l'entreprise. Mais le patron a depuis forcé les portes de l'entreprise avec l'aide de cadres et de non-grévistes. Les travailleurs en grève et la section C.F.D.T. envisagent actuellement de nouvelles formes de lutte pour combattre les licenciements, avec le souci de « mettre dans le coup » les autres salariés qui ne participent pas à l'action.

MÉTALLURGIE (Seine-Saint-Denis) : Dans deux entreprises, les travailleurs réclament 300 F d'augmentation

■ E.V.R. (Aubervilliers)

La direction annonce à la mi-mars un plan de réduction d'horaire, celui-ci étant ramené de 42 h 1/2 à 40 h sans compensation. Elle estime que ceci est une première mesure et envisage à court terme une cinquantaine de licenciements. La lutte s'organise avec les sections C.F.D.T. et C.G.T. par des débrayages courts et répétés, forme de lutte adoptée par les travailleurs ainsi qu'un défilé dans l'entreprise, sanctionné par des avertissements.

La direction commence à reculer. Elle garantit l'emploi maintenant jusqu'à fin 1977, mais seulement 3,6 % d'augmentation depuis le mois d'octobre en application du Plan Barre et rien de prévu avant plusieurs mois. La lutte continue pour l'aboutissement des revendications :

COMPENSATION INTÉGRALE DE LA RÉDUCTION D'HORAIRE, 300 F D'AUGMENTATION POUR TOUS.

■ ALSTHOM (Saint-Ouen)

Depuis le 27 mars, 80 % des travailleurs de l'ALSTHOM-SAVOISIENNE Saint-Ouen (1 200 salariés) sont en lutte, avec le soutien de la C.F.D.T. et de la C.G.T. : grèves tournantes journalières avec défilés systématiques de cha-

que atelier et bureau chez les voisins.

La forme de lutte choisie permet d'entraîner toujours plus de travailleurs, de tenir longtemps et, touche efficacement la production.

Les travailleurs de l'ALSTHOM SIGNAUX et ALSTHOM C.G.E.E. St-Ouen se sont joints au mouvement.

La direction SAVOISIENNE affolée sanctionne : de prétendus « meneurs » : des dizaines d'avertissements, 4 mises à pied de délégués (3 C.F.D.T., 1 C.G.T.).

Les grévistes répliquent en défilant sous des cagoules, en jouant de la grosse caisse, en lâchant des ballons revendicatifs dans les ateliers, en occupant les « moquettes » de la direction... Bref, en donnant libre cours aux initiatives.

Ils réclament :

- 300 F d'augmentation pour tous,
- 2 500 F de salaire mini,
- 40 h hebdo sans perte de salaire,
- le 13^e mois sans pénalité,
- la cessation des contrôles « médicaux », patronaux (Securex),
- droit à 1 mois de congé sans solde annuel pour les travailleurs immigrés,
- paiement des absences pour garde d'enfants malades, démarches administratives et soins médicaux.

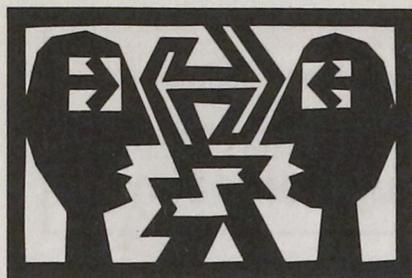
RAPPEL

Enquête F.G.M. sur la profession d'ingénieur

Les sections syndicales ont jusqu'au 31 mai pour commander les enquêtes F.G.M. sur la profession d'ingénieur (0,50 F l'enquête). Le travail de diffusion de l'enquête doit partout être mené de façon dynamique pour que les enquêtes soient renvoyées à la F.G.M. pour la fin du mois de juin 1977.

Cette enquête est importante pour assurer le développement de la C.F.D.T. chez les ingénieurs et cadres et pour mieux adapter notre politique revendicative. Cette enquête concerne donc tous les ingénieurs et cadres et non pas seulement les militants.

Les sections syndicales doivent donc très vite la prendre en charge...



**TIMKEN FRANCE
(Alsace)**

La direction contrainte à embaucher

Travail posté (3 x 8) cadences au rythme des machines U.S., cadences avec un minimum d'opérateurs sur un nombre de machines maximum ; un encadrement formé pour veiller à la production ; bruit, huile, chaleur... telle est la qualité de la vie pour les travailleurs qui fabriquent à Colmar les roulements TIMKEN.

Il y a quelques années les rectifieurs obtenaient l'amélioration de leurs conditions de travail en réduisant le nombre de machines par opérateurs (de 6 à 4).

Ce sont maintenant les décolleteurs qui sont passés à l'action.

Pendant 18 mois les délégués du personnel C.F.D.T. du décolletage sont intervenus dans les réunions avec la direction pour une réduction de la charge de travail en revendiquant : 2 tours par opérateur et non 3.

Sensibilisation par tracts dans chaque équipe et réunions débrayages, contestation des arguments avancés par la direction, intervention directe auprès du chef d'atelier... Dans le même temps, la direction réunit les opérateurs, précise au personnel « qu'il ne sert à rien de faire intervenir les délégués ». Si bien que le vase déborde ! Les travailleurs sont prêts à arrêter leurs machines... La direction propose alors « d'injecter » 1, 2 hommes par équipe pour l'atelier.

Les débrayages se succèdent. La direction s'agite. Après une réunion exceptionnelle le 12 avril 1977, la direction change de tactique, n'annonce plus de chiffre mais un changement dans l'organisation du travail.

Les débrayages continuent, les décolleteurs sont décidés et ne s'en laissent plus conter par leurs chefs. La direction cède : **10 travailleurs seront embauchés et formés pour renforcer les effectifs de l'atelier.**

Après avoir obtenu cette réponse de la direction, les décolleteurs continuent à débrayer pendant 3 réunions pour « peser » le résultat de leur action et marquer le coup pour une mise en application rapide et immédiate. Résultat : **application immédiate et non dans 6 mois comme prévu.**

Une belle victoire des travailleurs avec leur section C.F.D.T.

**FORGES STÉPHANOISES
(Loire)**

Augmentation du salaire minimum

Après trois semaines de grève totale avec occupation, précédées de nombreux débrayages, les travailleurs des Forges Stéphanoises de l'Horre (560 salariés) ont repris le travail le 9 mai. Menacés d'être expulsés par les forces de police, ils ont préféré cesser leur mouvement revendicatif qui a toutefois permis d'arracher de nombreuses concessions à la direction :

- sur les salaires, maintien du « carcan Barre »... mais les 6,5 % d'augmentation sont attribués de la façon suivante, 0,5 % rétroactifs au 1^{er} janvier, 3 % au 1^{er} mai, 3 % au 1^{er} septembre avec réajustement à partir d'octobre si l'indice I.N.S.E.E. est supérieur à 6,5 % d'augmentation du coût de la vie ;

- réduction compensée du temps de travail de 1/2 h au 1^{er} janvier 1978 ;

- **salaire minimum (base 41 h 30) porté à 2 255 F au 1^{er} avril et à 2 290 F au 1^{er} septembre ;**

- garantie de salaire en cas de mutation pour les travailleurs postés ou effectuant des travaux pénibles ;

- en cas d'arrêt pour accident de travail, les absences inférieures à 60 jours n'auront plus d'incidence sur

le montant du 13^e mois. L'incidence sera limitée à 50 % pour les absences supérieures à 60 jours et inférieures à 90 jours et à 75 % de 90 à 20 jours. En tout état de cause, un minimum de 40 % du 13^e mois sera versé à tout accidenté du travail ;

- de même ce « 13^e mois » qui comportait jusqu'alors de nombreuses clauses restrictives, sera versé au prorata des mois de présence dans l'année aux jeunes partant au service militaire et aux travailleurs âgés partant en retraite ;

- une prime conventionnelle de « départ en congés » (170 F en moyenne) sera versée en plus du 13^e mois...

Ces différents acquis devraient s'appliquer également dans l'établissement de St-Etienne (500 salariés) dans lequel des débrayages ont été observés tout au long de ces dernières semaines.

A l'usine de l'Horre, la section C.F.D.T. a joué un rôle prépondérant dans la conduite de la lutte. Signalons à l'occasion que cette section C.F.D.T. s'est implantée en 1971 dans l'entreprise (C.G.T. alors majoritaire) et a obtenu deux sièges de délégués sur 7. Après une progression continue (qui s'explique par l'action engagée) au 1^{er} et second collèges, **la section C.F.D.T. est maintenant nettement majoritaire** (6 sièges de délégués sur 7, 3 sièges au C.E. sur 4).

● BULLETIN DU MILITANT F.G.M. C.F.D.T.

- Rédaction, diffusion, administration :

5, rue Mayran - 75009 PARIS.
Tél. 878.14.50

- Le directeur de la publication :
Albert MERCIER.

- Composition et impression :
Est-Imprimerie, 30, rue Mazelle -
57000 METZ

- Abonnement : 78 F par an.

Les abonnements sont effectués groupés par la Section Syndicale ou le Syndicat à l'aide des formulaires B.M.

- Pour tout changement d'adresse, nous faire parvenir une bande d'envoi récente et 2 F en timbres.

- C.P.P.A.P. N° 636 D 73.